

Semaine 12

Q110-

a) Pour la base de transformation, il est clairement indiqué qu'il est interdit de la déployer. Est-ce qu'une éolienne prenant entièrement appui dans la zone de départ, mais dont l'hélice dépasse quelque peu les prolongements horizontaux de cette zone est légale?

Non. Voir erratum du 11 mars dans la foire aux questions du site internet.

b) Sinon, comment s'assurer que rien ne dépasse?

À la finale provinciale, la méthode sera laissée à la discrétion des arbitres.

c) Et si l'hélice ne dépasse pas dans sa position de départ, mais qu'après activation (en tournant) elle dépasse les limites de la zone, est-ce toujours légal?

Non. La base de transformation doit rester à l'intérieur de la zone de départ en tout temps. Voir erratum du 11 mars dans la foire aux questions du site internet.

Q111-

a) Est-ce que la ronde prend fin lorsque le véhicule touche aux rondelles de hockey?

Non. Seulement si il les décolle de la surface de l'aire de jeu. Si c'est le cas il contrevient au règlement 2.8. et l'équipe risque d'être disqualifiée.

b) Si non, est-ce permis d'utiliser ces rondelles afin de ré-enligner la trajectoire du véhicule (en s'appuyant sur la face latérale des rondelles)?

Oui. Sous les mêmes conditions que la réponse précédente.

c) Et si les rondelles sont accidentellement déplacées, est-ce que la ronde prend fin ?

Oui. Le règlement 2.8 sera appliqué et vous risquez la disqualification.

Q112- Pour la première ronde, il est écrit que les ventilateurs seront placés à l'intensité maximale de 3. Pouvons-nous utiliser les ventilateurs au niveau « 2 » pour la première ronde? Cette pratique me semble légale puisqu'elle est censée nous désavantager.

Non. Ce n'est pas ce que prescrit le concours.

Q113- Pour la finale nationale, est-ce que les ventilateurs seront replacés tous au même endroit (prédéterminé par le comité), ou s'ils resteront là où l'équipe précédente les a laissés? Une équipe serait avantagée

si l'équipe ayant passé avant elle avait la même disposition de ventilateurs.

Oui. Nous disposerons les ventilateurs toujours de la même manière, un à chaque quart de la piste, sans orientation particulière.

Q114- Vous permettez "une action " de mise en marche après les 90 secondes de fonctionnement des ventilateurs. Cette action, effectuée d'une main peut elle comporter 2 parties. Par exemple, l'action de couper 2 cordes non simultanément ?

Hélas, non. Une seule action est permise, mais cette action pourrait être de couper les deux cordes dans le même mouvement.

Q115- Je me demandais s'il était possible d'avoir mes voiles sur un déclencheur / minuterie pour qu'ils plient une fois que les ventilateurs s'éteignent.

Oui, c'est possible, mais cela ne doit donner aucune énergie à votre véhicule. La voile en se pliant ne doit pas aider le véhicule dans son mouvement.